

## Inventiva lève 30 millions de dollars dans le cadre de son programme At-The-Market pour des investisseurs institutionnels spécialisés existants et nouveaux

- Levée réalisée à un prix de 14,40 dollars par ADS<sup>1</sup>, sans décote par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours des ADS de la Société lors de la dernière séance de bourse

**Daix (France), Long Island City (New York, Etats-Unis), le 23 septembre 2021** - Inventiva (Euronext Paris et Nasdaq: IVA) (la « Société »), société biopharmaceutique spécialisée dans le développement clinique de petites molécules administrées par voie orale pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique (NASH), des mucopolysaccharidoses (MPS) et d'autres maladies avec un besoin médical non satisfait significatif dans les domaines de la fibrose, des maladies de stockage lysosomales et de l'oncologie, a annoncé aujourd'hui avoir réalisé une levée de 2.083.334 American Depositary Shares (« ADSs ») dans le cadre de son programme de financement en fonds propres dit « At-the-market » (le « Programme ATM ») mis en place le 2 août 2021, avec l'aide de Jefferies LLC en qualité d'agent placeur. Chaque ADS représente une action ordinaire de la Société.

Dans le cadre du Programme ATM, un total de 2.083.334 nouvelles ADSs et autant d'actions ordinaires sous-jacentes (les « Actions Nouvelles ») ont été émises au profit d'investisseurs institutionnels spécialisés, existants et nouveaux, par voie d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce et à la 20ème résolution adoptée par l'assemblée générale annuelle des actionnaires en date du 16 avril 2021, à un prix de 14,40 dollars par nouvelle ADS, sans décote par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours des ADS de la Société lors de la dernière séance de bourse et représentant une décote de 3% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours des actions ordinaires de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« Euronext ») lors de la dernière séance de bourse (soit 12,66 euro) (sur la base du dernier taux de change publié par la Banque Centrale Européenne). Les Actions Nouvelles représenteront 5,1% du capital social de la Société à la suite de l'opération.

L'émission et la livraison des actions ordinaires nouvelles sont prévues le 27 septembre 2021. Elles seront admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris et les ADS sur le Nasdaq.

Un document préalable d'enregistrement en anglais intitulé "Form F-3" incluant un prospectus initial relatif aux titres d'Inventiva et un supplément au prospectus relatif au programme ATM (sales agreement prospectus), a été enregistré auprès de la Securities Exchange Commission aux Etats-Unis et est devenu effectif le 6 août 2021. Avant de souscrire des ADSs dans le cadre de l'offre, les investisseurs potentiels sont invités à lire le prospectus initial et le supplément au prospectus relatif au programme ATM ainsi que les documents qui y sont intégrés par référence. Les investisseurs potentiels peuvent obtenir ces documents gratuitement sur le site Internet EDGAR de la SEC ([www.sec.gov](http://www.sec.gov)). Il est également possible d'obtenir une copie du supplément au prospectus et du prospectus initial relatif aux valeurs mobilières qui l'accompagne en s'adressant à Jefferies LLC, 520 Madison Avenue, New York, NY 10022, ou par téléphone au +1877821-7388, ou par email à l'adresse suivante: [Prospectus\\_Department@Jefferies.com](mailto:Prospectus_Department@Jefferies.com).

<sup>1</sup> Représentant 12,27 euros par action nouvelle sur la base du dernier taux de change publié par la Banque Centrale Européenne, soit 1 euro pour 1,1729 dollars US

Ce communiqué de presse ne constitue ni une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'achat de ces titres, et il ne peut y avoir aucune vente de ces titres dans un quelconque pays ou une juridiction dans lesquels une telle offre, sollicitation, ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou l'homologation en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cet Etat ou de cette juridiction. En particulier, il n'y a pas eu d'offre au public d'ADSs en Europe.

### À propos d'Inventiva

Inventiva est une société biopharmaceutique spécialisée dans le développement clinique de petites molécules administrées par voie orale pour le traitement de la NASH, des MPS et d'autres maladies avec un besoin médical non satisfait significatif.

Forte de son expertise et de son expérience significative dans le développement de composés ciblant les récepteurs nucléaires, les facteurs de transcription et la modulation épigénétique, Inventiva développe actuellement deux candidats médicaments, ainsi qu'un portefeuille important de plusieurs programmes en stade préclinique.

Lanifibranor, son candidat médicament le plus avancé, est actuellement en cours de développement pour le traitement de patients atteints de la NASH, une maladie hépatique chronique courante et progressive, pour laquelle il n'existe actuellement aucun traitement approuvé. En 2020, Inventiva a publié des résultats positifs de son étude clinique de Phase IIb évaluant lanifibranor pour le traitement des patients atteints de la NASH et a obtenu les statuts de « Breakthrough Therapy » et de « Fast Track » de la *Food and Drug Administration* (FDA) américaine pour lanifibranor dans le traitement de la NASH. Lanifibranor est actuellement en cours d'évaluation dans le cadre d'une étude clinique pivot de Phase III.

Odiparcil est le second candidat médicament au stade clinique que Inventiva développe pour le traitement de patients souffrant d'un sous-type de MPS, un groupe de maladies génétiques rares. En 2019, Inventiva a publié des résultats positifs de son étude clinique de Phase IIa évaluant odiparcil pour le traitement des patients adultes atteints de la MPS VI et a obtenu les statuts de « Fast Track » et de « maladie pédiatrique rare » de la FDA américaine pour odiparcil dans la MPS VI.

En parallèle, Inventiva est en cours de sélection d'un candidat médicament en oncologie pour son programme dans la voie de signalisation Hippo. Par ailleurs, la Société a conclu un partenariat stratégique avec AbbVie dans le domaine des maladies auto-immunes. AbbVie a démarré le développement clinique d'ABBV-157, un candidat médicament pour le traitement de la forme modérée à sévère du psoriasis, issu de sa collaboration avec Inventiva. Ce partenariat permet le versement à Inventiva de paiements d'étapes en fonction de l'atteinte d'objectifs précliniques, cliniques, réglementaires et commerciaux ainsi que des redevances sur les ventes des produits développés dans le cadre de ce partenariat.

La Société dispose d'une équipe scientifique d'environ 70 personnes dotée d'une forte expertise en biologie, chimie médicinale et computationnelle, pharmacocinétique et pharmacologie ainsi qu'en développement clinique. Par ailleurs, Inventiva dispose d'une chimiothèque d'environ 240.000 molécules, dont environ 60% sont la propriété de la Société, ainsi que de ses propres laboratoires et équipements.

Inventiva est une société cotée sur le compartiment C du marché réglementé d'Euronext Paris (Euronext Paris : IVA – ISIN : FR0013233012) et sur le marché Nasdaq Global Market aux États-Unis (symbole : IVA).

[www.inventivapharma.com](http://www.inventivapharma.com)

**Contacts****Inventiva**

Pascaline Clerc  
VP Global External Affairs  
[media@inventivapharma.com](mailto:media@inventivapharma.com)  
+1 240 620 9175

**Brunswick Group**

Yannick Tetzlaff /  
Tristan Roquet Montegon /  
Aude Lepreux  
Relations médias  
[inventiva@brunswickgroup.com](mailto:inventiva@brunswickgroup.com)  
+33 1 53 96 83 83

**Westwicke, an ICR Company**

Patricia L. Bank  
Relations investisseurs  
[patti.bank@westwicke.com](mailto:patti.bank@westwicke.com)  
+1 415 513-1284

**Déclarations prospectives**

*Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives, des prévisions et des estimations concernant le programme ATM, des essais cliniques d'Inventiva et de toutes anticipations concernant les activités futures d'Inventiva. Certaines de ces déclarations, prévisions et estimations peuvent être reconnues par l'utilisation de mots tels que, sans limitation, « croit », « anticipe », « s'attend à », « projette », « planifie », « cherche », « estime », « peut », « veut » et « continue » et autres expressions similaires. Ces déclarations ne sont pas des faits historiques mais sont plutôt des déclarations de perspectives à venir et autres déclarations prévisionnelles qui sont basées sur les convictions du management. Les résultats réels peuvent s'avérer matériellement différents des résultats, performance ou réalisations futures anticipés, exprimés ou sous-entendus par ces déclarations, prévisions et estimations en raison de nombreux facteurs, dont le calendrier et l'utilisation, le cas échéant, du programme ATM, le fait pour Inventiva d'être une société au stade clinique qui n'a pas encore de produits approuvés ni d'historique de revenus de ses produits, qu'Inventiva a subi des pertes significatives depuis sa création, qu'Inventiva a un historique d'exploitation limité et n'a jamais généré de revenus à partir de la vente de ses produits, Inventiva aura besoin de capitaux supplémentaires pour financer ses activités le succès futur d'Inventiva dépend de la réussite du développement clinique, de l'approbation réglementaire et de la commercialisation ultérieure des produits candidats actuels et futurs,, les études pré-cliniques ou les essais cliniques antérieurs d'Inventiva ne prédisent pas nécessairement les résultats futurs de même que les résultats des essais cliniques d'Inventiva peuvent ne pas soutenir les revendications faites par Inventiva au titre de ses candidats médicaments, le fait que les essais cliniques d'Inventiva puissent connaître des retards ou qu'Inventiva ne démontre pas la sécurité et l'efficacité à la satisfaction des autorités réglementaires applicables, le recrutement et la rétention des patients dans les essais cliniques est un processus long et dispendieux, et qui pourrait être rendu plus difficile voire impossible par de multiples facteurs hors du contrôle d'Inventiva, le fait que les candidats médicaments d'Inventiva peuvent causer des effets indésirables ou avoir des propriétés qui pourraient retarder ou empêcher leur approbation réglementaire, ou limiter leur potentiel commercial, le fait qu'Inventiva fait face à une compétition substantielle et que l'activité d'Inventiva, les études précliniques mais aussi les programmes et calendriers de développement clinique, de même que les conditions financières et le résultat des opérations d'Inventiva, pourraient être affectés négativement par la pandémie de Covid-19 en cours. Compte tenu de ces risques et incertitudes, aucune déclaration n'est faite quant à l'exactitude ou l'équité de ces déclarations prospectives, prévisions et estimations. En outre, les énoncés prospectifs, prévisions et estimations ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. Les investisseurs actuels et potentiels sont invités à ne pas accorder une confiance sans réserve à ces déclarations et estimations prospectives. Pour toute information supplémentaire sur ces facteurs, risques et incertitudes, merci de consulter le Document d'Enregistrement Universel relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 15 mars 2021 sous le numéro D.21-0124, le Rapport Annuel « Form 20-F » relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, enregistré auprès de la Securities and Exchange Commission le 15 mars 2021, Amendment No. 1 Rapport Annuel « Form 20-F » relatif*

*à l'exercice clos le 31 décembre 2020, enregistré auprès de la Securities and Exchange Commission le 24 mars 2021, ainsi que le rapport semestriel au 30 juin 2021 et le « Form 6-K » pour la période au 30 juin 2021. A l'exception de ce qui est requis par la loi applicable, Inventiva ne s'engage ni à mettre à jour ni à réviser les informations contenues dans ce communiqué de presse. Il s'ensuit qu'Inventiva décline toute responsabilité quant aux conséquences découlant de l'utilisation de toutes déclarations susvisées. Ce document, ainsi que toute autre information nécessaire dans le cadre de la réglementation et tous les communiqués de presse de la Société, sont disponibles sur le site Internet de la Société et sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sont consultables gratuitement sur demande au siège social de la Société sis 50, rue de Dijon, 21121 Daix, France.*